

*Les subsides*

● (1250)

Le député parle d'adjudication avec ou sans appel d'offres.

**M. Deans:** C'est le point principal.

**M. Andre:** Prétend-il que nous n'aurions pas pu négocier avec Spar Aerospace pour construire le Canadarm si quelqu'un de chez Spar avait été marié à l'un . . .

**M. Althouse:** Non, non l'adjudication de contrats sans appel d'offres.

**M. Andre:** Il n'y avait pas de concurrence.

**M. Clark (Yellowhead):** Une analogie parfaite.

**M. Andre:** Les appareils CF-18 achetés par le gouvernement précédent doivent durer de 20 à 30 ans. Nous ne pouvions faire autrement que d'acheter les pièces pour ces appareils sans appel d'offres parce qu'il n'y avait qu'un seul fournisseur. La conclusion logique de l'argument du député, c'est qu'aucun parent d'un employé de McDonnell Douglas of Canada Ltd, de Canadair, de de Havilland, tous fabricants de pièces achetées sans appel d'offres pour le CF-18, ne peut avoir part aux marchés de l'État. C'est ce que prétend le député. Sait-il de quoi il parle? Je ne crois pas qu'il ait mené son raisonnement jusqu'à sa conclusion logique.

**M. Deans:** J'y ai bien pensé.

**M. Andre:** Le gouvernement est conscient des risques d'abus. Nous ne voulons pas donner l'impression—nous ne voulons certes pas que cela se produise—que nous utilisons les deniers publics si ce n'est au meilleur escient. Telle est notre responsabilité. Que devons-nous faire quand les circonstances, dans les cas de la publicité, des CF-18 ou des sources d'approvisionnement uniques, ne nous laissent aucun choix si nous voulons acheter au Canada plutôt qu'à l'étranger? Il y a des dizaines de milliers de cas de ce genre qui se présentent chaque année. Que faisons-nous pour protéger la population et veiller à ce qu'elle en ait pour son argent? Nous publions les faits. Nous fonctionnons ouvertement. Aux termes de la Loi sur la liberté d'information, n'importe qui peut obtenir accès aux contrats et ils relèvent uniquement de la Loi sur la liberté d'information parce que nous voulons protéger le caractère confidentiel de certains renseignements. La somme du contrat accordé est publié chaque semaine. J'en ai expédié gratuitement un exemplaire au bureau du député. Par ailleurs, nous vendons ces exemplaires pour faire nos frais. Il peut consulter ce document chaque semaine pour savoir si une injustice quelconque a été commise ou s'il y a quelque-chose de louche. Si, par exemple, mon frère avait obtenu un contrat du gouvernement—cela ne risque guère de se produire, compte tenu de son domaine d'activité ou si quelque chose d'analogue survenait—le député aurait non seulement le droit, mais le devoir de me tenir responsable de mes actes devant la Chambre en tant que ministre compétent. Il aurait le droit et le devoir d'exiger que je justifie la façon dont j'aurais en l'occurrence dépensé l'argent des contribuables et que je démontre que je l'aurais fait à bon escient. Je l'ai déjà dit au cours de la semaine et je le répète aujourd'hui, monsieur le Président: chaque fois que je pourrai signer avec des sociétés comme la société Lawson Murray Ltd. des contrats qui permettront aux contribuables d'épargner des centaines de milliers de dollars, je n'hésiterai pas à le faire.

**Des voix:** Bravo!

**M. Andre:** C'est ce qui arrive quand on se trouve dans une situation où l'on ne peut ouvrir d'enveloppes et adjudger le contrat au plus bas soumissionnaire. Il faut alors tenir compte d'autres considérations comme la confiance et l'expérience. Si le député devait retenir les services d'un avocat, d'un comptable ou d'un médecin par exemple, services qui ne se prêtent pas à des appels d'offres en raison de leur nature, trouverait-il vraiment sage, compte tenu des résultats qu'il souhaite, d'écarter tous ceux qu'il connaît sous prétexte qu'ils pourraient se trouver en conflit d'intérêts? Trouverait-il sage que, dans ces conditions, le gouvernement écarte sur-le-champ tous les fournisseurs qu'il connaît sous prétexte qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêts?

**M. Benjamin:** Laissez donc cela et traitez donc de la motion.

**M. Andre:** Serait-il raisonnable pour le gouvernement d'écarter tous ceux à qui il fait confiance?

**M. Hnatyshyn:** Parlez-nous donc de la société Commonwealth Publishing en Saskatchewan!

**M. Andre:** Ce serait tout à fait absurde. Si vous retenez les services d'un avocat, c'est pour qu'il démontre votre innocence ou qu'il obtienne gain de cause à l'issue de négociations. Cela, le député le sait. S'il doit retenir les services d'un comptable ou d'un expert-conseil, il s'adressera à quelqu'un en qui il sait pouvoir compter. C'est exactement ce que nous voulons nous-mêmes. Ce n'est pas un secret. Les chiffres sont publiés noir sur blanc. Nous tenons à ce que le député les regarde et les examine et qu'il tire des conclusions objectives fondées sur les résultats obtenus.

**M. Benjamin:** C'est déjà fait.

**M. Andre:** Je me demande si l'un ou l'autre des députés d'en face accepterait de prendre la parole et de reconnaître que la société Lawson Murray, loin d'être vilipendée, mériterait être félicitée pour la façon admirable dont elle a rempli son contrat?

**Des voix:** Bravo!

**M. Andre:** Tous ces socialistes moralisateurs ont le don de me mettre hors de moi. J'imagine que pour être socialiste néo-démocrate, il faut être souverainement indifférent à l'égard de l'argent des contribuables. On le croirait à la façon dont ils en usent quand ils exercent le pouvoir. En Saskatchewan, Don Keith, un candidat néo-démocrate défait, a été nommé directeur général du Saskatchewan Development Fund. Je me demande s'il a dû formuler une offre. Que penser de la nomination de Louis Roy, lui aussi candidat néo-démocrate défait, dont le ministère du Nord de la Saskatchewan a retenu les services à titre d'expert-conseil et qui est payé \$4,000 par mois? Les contrats de service d'experts-conseils ne sont pas mis en adjudication, et c'est bien ainsi. C'est peut-être un type bien, et je regrette dans une certaine mesure d'avoir cité son cas en exemple. Mais c'est un point que nous devons faire comprendre aux députés d'en face. Quand le rendement a été excellent, quand les contribuables ont réalisé des économies, et quand les directives ont été scrupuleusement respectées, comment ces députés peuvent-ils avoir l'effronterie et l'audace de prétendre que la Chambre n'est pas satisfaite du procédé? C'est tout à fait absurde.